



PROJET

PEDAGOGIQUE



Le Relais des Enfants 4-8 ans

CONTEXTE :

Le **C.C.A.S** (centre communal d'action sociale), est un établissement présidé par le Maire de Saint-Pierre. Il a pour mission de favoriser, développer et améliorer la vie quotidienne de la population, quelles que soient les tranches d'âges et catégories socioprofessionnelles.

A Saint Pierre, cette structure se partage en trois parties :

- La petite enfance et la famille
- L'animation
- Les affaires sociales

Présidente : Karine CLAIREAUX

Il dispose d'un bâtiment appelé « Relais des enfants » pour l'accueil de loisirs. Cette structure accueille les 4-8 ans pendant les mercredis et vendredis après-midi en période scolaire et pendant les petites et grandes vacances.

Siège Social

L'accueil de Loisirs « Le Relais des enfants » se situe :
Rue Commandant Blaison
BP 4213
97500 à St Pierre
Les numéros de téléphone : 41 92 00/ 55 32 72 / 55 75 54

Le public

«Le Relais des Enfants » accueille 45 enfants âgés entre 4 et 8 ans en période de vacances estivales, les mercredis, vendredis après-midi et petites vacances scolaires.

Modalités d'inscriptions et de paiement :

L'Accueil de Loisirs a une capacité d'accueil limitée. Pour des raisons d'organisation du personnel d'encadrement, du strict respect de la législation et la programmation des activités, les familles doivent obligatoirement inscrire leur enfant.

Les inscriptions pour les mercredis, vendredis ainsi que pour les vacances scolaires se prennent en général 1 mois avant sur le portail famille : à l'adresse suivante : stpierre.iloise.net, au Relais des Enfants ou par mail.

Les inscriptions sont prises à la demi-journée ou à la journée.

La priorité est donnée aux enfants dont les deux parents travaillent et qui sont déjà inscrits régulièrement dans la structure (lesquels sont prioritaires sur les enfants inscrits de manière ponctuelle).

Pour pouvoir inscrire un enfant au relais des enfants, un dossier administratif doit être rempli par les parents. Ce dossier peut être retiré à l'Accueil de Loisirs ou téléchargeable sur le portail famille et doit comprendre une fiche de renseignements dûment complétée qui comprend entre autres :

- le numéro de sécurité sociale,
- les coordonnées complètes du (des) domicile(s) et travail des parents ou tuteurs légaux,
- les numéros de téléphone du domicile et des portables, les adresses mail,
- les personnes habilitées à retirer l'enfant du centre, avec ou sans lien de parenté,
- les allergies, les maladies ainsi que les vaccins (pas de photocopie du carnet de santé).

Enfin, le dossier comprendra une autorisation ou non à la « baignade » et du « droit à l'image » sur support photo, informatique et vidéo pour chaque enfant à destination unique des besoins de présentation, communication et promotion de l'Accueil de loisirs.

La gestion de la facturation peut se faire au Relais des Enfants mais également sur le portail famille « accès famille ».

Toute absence non justifiée par un certificat médical est due. Le directeur est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais.

Toutefois, afin de répondre à des situations urgentes, un enfant pourra être accueilli au centre de loisirs sous réserve de place disponible et du respect des taux d'encadrement légaux, toutes situations seront étudiées dans un esprit de sécurité de l'enfant et de service public.

Il est utile d'effectuer une inscription administrative même si la famille n'a pas de besoin immédiat. Elle n'engage en rien et permet une prise en charge rapide en cas de nécessité.

Les tarifs :

Le Relais des Enfants propose aux familles, conjointement avec la Caisse de Prévoyance Sociale, la prestation de service Accueil de Loisir Sans Hébergement.

Avec la mise en place de cette prestation, la participation des familles aux frais d'accueil est calculée comme suit :

- Un barème établi suivant le Quotient Familial (calculé selon les règles de la CNAF en fonction des ressources du foyer et du nombre d'enfants à charge) permet d'affecter à chaque famille un taux d'effort.
- Ce barème est le suivant :

QF	0-670	671-770	771-1001	1001 et plus
Taux d'effort	0,145%	0,150%	0,155%	0,160%

Le QF et le taux d'effort permettent de calculer un tarif horaire pour chaque famille. Ce tarif horaire ne pourra descendre sous le prix plancher fixé à 1 euro, et ne pourra excéder le prix plafond de 2,75 euros.

Le dossier de chaque famille sera instruit par le service « famille » de la CPS qui communiquera toute information nécessaire au Relais des Enfants pour la facturation des temps d'accueil des enfants.

Le montant facturé à la famille sera calculé d'après le nombre d'heures de présence de l'enfant et le tarif horaire.

Quel que soit le temps de présence d'un enfant sur une plage d'accueil, le nombre d'heures retenu sera le total des heures d'ouverture de cette plage d'accueil. Pour une journée on comptabilise 8 heures, et pour une demi-journée 4 heures. Pour une journée réalisée lors d'un séjour (colonie) le nombre d'heures pris en compte est de 10.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Demi-journée : tarif horaire x 4

Journée : tarif horaire x 8

Séjour : tarif horaire x 10 x nombre de jours de séjour.

Ces tarifs comprennent les animations, les déplacements, les goûters de 9h30 et de 16h00.

Périodes d'ouvertures et horaires :

Période d'ouverture :

L'accueil de Loisirs est ouvert :

- les mercredis et vendredis après-midi
- les vacances scolaires sauf les jours fériés

Sauf accord préalable et particulier, les enfants peuvent arriver jusqu'à maximum 9h30 le matin, 13h45 l'après-midi et repartir dès la fin du goûter à 16h30. Ceci afin de permettre à l'enfant de vivre une pleine journée d'animation et de garantir un rythme de journée adapté aux besoins des familles.

- Journée : **8h30 / 12h00** et **13h30 / 17h00**
- Demi-journée : **8h30 / 12h00** ou **13h30 / 17h00**

Un accueil est assuré à compter de **7h45** le matin et **12h15 ; 12h45** et **17h45** l'après-midi pour les parents qui travaillent. Il est demandé aux parents le strict respect des horaires indiqués.

Période estivale :

- Journée : **8h30 / 12h00** et **13h30 / 17h00**
- Demi-journée : **8h30 / 12h00** ou **13h30 / 17h00**

Un accueil est assuré à compter de **7h50** le matin et **12h15 ; 13h00** et **17h45** l'après-midi pour les parents qui travaillent, sauf le vendredi à **17h15**. Il est demandé aux parents le strict respect des horaires indiqués.

L'équipe d'animation :

L'équipe :

Pendant les mercredis, vendredis et petites vacances scolaires l'équipe est composée de :

- 1 directrice B.A.F.D (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur);
- stagiaires B.A.F.D (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) ;
- animateurs B.A.F.A. (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs) : nombre modulable en fonction des périodes et du type d'action ;
- stagiaires B.A.F.A. : nombre modulable en fonction des périodes et du type d'action ;
- des intervenants spécifiques selon les activités.
- 1 personnel d'entretien

Pendant les vacances d'été, l'équipe compte entre 6 et 8 animateurs. Elle est composée d'un directeur, d'un directeur adjoint, d'animateurs, de stagiaires BAFA, du personnel de service (entretien), ainsi que des éventuels intervenants extérieurs.

Elle a la responsabilité permanente de la sécurité affective, physique et morale de chaque enfant.

Elle adhère aux projets éducatifs et pédagogiques et est garante de leur application sur le terrain. Chacun doit donc se rendre disponible lors des réunions et des temps d'échanges, de préparation ou de bilan.

Toute l'équipe se doit d'être avenante, accueillante et disponible envers les familles et leurs enfants mais également entre collègues :

- en favorisant l'entraide et le partage de connaissances ;
- en ayant conscience que nous venons tous d'univers différents mais que nous devons travailler ensemble et défendre les mêmes valeurs (rôle éducatif, référent des objectifs pédagogiques) ;
- en gérant son propre rythme, en communiquant et en étant dynamique et organisée (préparation et participation active sur le terrain et lors des réunions).

L'encadrement :

Mercredis, vendredis et petites vacances

L'équipe est composée de :

- Nathalie Janil (BAFD)
- Anne-Françoise Vigneaux (BAFA)
- Marcil Tiphaine (Licence sciences de l'Education équivalence BAFA)
- Artano David (Aide animateur)
- Lantoine Guillaume (BAFA)
- Davina Bouget (Stagiaire BAFA)
- Caroline Disnard (Stagiaire BAFA)
- De personnel des écoles (ATSEM, animateurs des écoles, agent d'entretien)
- De stagiaire BAFA ou BAFD

La structure et son fonctionnement :

L'établissement est implanté sur un terrain de jeu entièrement clôturé de 4 202 m² équipé de :

- structures de jeux
- 2 terrasses
- 1 glissade
- 1 jardin pédagogique

Les locaux disponibles

- un sas d'entrée avec un bureau d'accueil et un espace de rangement avec portes manteaux
- 3 salles d'activités (goûters et ateliers).
- une cuisine pédagogique
- un espace sanitaire enfant
- un espace sanitaire adulte et handicapé
- une infirmerie
- un préau central
- une régie
- un bureau (l'équipe aura accès à la photocopieuse, téléphone, Internet, pour les besoins de préparation des animations)

Les lieux interdits d'accès sans accompagnement:

- L'infirmerie
- Le bureau
- La régie de rangement
- La cave
- Tout espace extérieur au centre
- La cuisine

L'équipe veillera en début de centre à informer les enfants des règles du centre.
Une signalétique (dessins, panneaux...) pourra être installée dans le centre ainsi que dans le parc pour permettre aux enfants de bien se repérer.

NOS OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Les objectifs et moyens :

L'accueil de loisirs tend à répondre à la nécessité de créer un espace social et éducatif, complémentaire à l'école et à la famille, où activités individuelles et collectives contribuent à la formation de l'enfant en tant qu'individu.

Pour cela, des objectifs sociaux et éducatifs ont été déterminés et mis en place au sein du centre afin que l'enfant puisse à la fois se divertir mais aussi se développer et grandir. L'accueil de loisirs a donc ce rôle éducatif à jouer au même titre que l'école et la famille. Le centre de loisirs est l'endroit privilégié pour transmettre des valeurs éducatives, de manière ludique, aux enfants.

Les objectifs pédagogiques sont directement inspirés du projet éducatif. Ils sont établis en fonction du public accueilli et de ses besoins.

Intentions éducatives de l'organisateur :

L'épanouissement naturel de l'enfant et son autonomie :

- Découverte de la vie en collectivité
- L'apprentissage des responsabilités et de la citoyenneté
- Éduquer filles et garçons à l'égalité et au respect mutuel

L'accueil de loisirs doit être un des outils permettant d'atteindre ces objectifs éducatifs. Pour cela, il est nécessaire de dégager les éléments qui composent ces objectifs afin de définir les axes de travail de l'équipe.

Objectifs généraux :

Les besoins et les attentes des enfants et des familles n'étant pas les mêmes durant les vacances scolaires et les mercredis et vendredis de l'année scolaire, les objectifs pédagogiques développés à l'Accueil de loisirs sont donc différents durant ces deux moments distincts.

Lors de chaque période, un ou deux objectifs pédagogiques sont développés en rapport avec le thème proposé. Tout au long de l'année, les objectifs pédagogiques développés au sein de l'accueil de loisirs sont les suivants :

- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
- Favoriser l'autonomie chez l'enfant
- Développer les capacités intellectuelles et manuelles chez l'enfant
- Sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement et au développement durable
- Favoriser l'apprentissage de la mixité culturelle et sociale
- Proposer des activités aux filles et aux garçons que ne s'appuient pas sur des stéréotypes sexistes (sports, activités artistiques, etc...)
- Permettre à chacun d'accéder à des activités de qualité
- Ouvrir le centre sur l'extérieur et associer les familles dans la vie de l'Accueil de loisirs
- Développer les échanges entre enfants

Travailler à rendre les enfants responsables :

L'enfant ne vient pas pour consommer des vacances. Nous lui permettrons donc de s'exprimer et d'être partie prenante du projet, pour tout ce qui concerne les activités et la vie quotidienne. Il pourra se voir confier des responsabilités en veillant cependant à sa sécurité morale et physique.

L'animateur donnera donc des responsabilités tout en aidant les enfants à les assumer vraiment. Elles se situent à plusieurs niveaux : soi, les autres, le matériel, l'environnement, etc.

La socialisation :

La notion de respect doit être permanente au sein du groupe. Elle s'applique entre les adultes, entre les enfants, entre les enfants et les adultes mais aussi vis à vis du matériel et de l'environnement.

Se donner les moyens de comprendre et d'aider l'enfant dans toutes les phases de son apprentissage des vacances en collectivité.

L'intégration d'enfants en grande difficulté ou handicapés :

Une convention d'accompagnement a été signée le 1^{er} février 2012 entre le CCAS et le SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) pour accueillir les mercredis, vendredis après-midi ainsi que certaines vacances scolaires, des enfants en grande difficulté ou handicapés accompagnés par le personnel éducatif du SESSAD. L'objectif est de favoriser l'intégration des enfants concernés à l'Accueil de loisirs et de leur permettre de participer à leur rythme avec les autres enfants aux activités proposées.

Quand le SESSAD ne peut pas assurer l'accompagnement, c'est le CCAS grâce à une aide financière de la CPS qui embauche un éducateur spécialisé ou un animateur.

Besoin de repos, respect des rythmes individuels :

La chronobiologie (étude des rythmes biologiques) nous a appris que chacun avait des rythmes de vie spécifiques : temps de sommeil, de repos, d'activités... En aucun cas, les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur le respect de ses rythmes. C'est au centre de s'adapter à chaque enfant, non l'inverse. Les besoins de repos et de sommeil sont importants à cet âge-là. Il ne s'agit pas d'une perte de temps ; ils permettent le bon développement de l'enfant.

L'expression et la communication des enfants entre eux et des enfants avec les adultes :

- Permettre l'expression artistique
- Etre capable d'exprimer ses idées et de les défendre
- Permettre à l'enfant d'être acteur pendant les activités du séjour

L'éducation à une prise de conscience de l'hygiène de vie :

- Apporter une alimentation riche, variée et équilibrée
- Veiller à une bonne hygiène corporelle

La sensibilisation au milieu naturel au travers des activités sportives, ludiques et manuelles :

- Respecter l'environnement
- Éveiller la curiosité des enfants et leur sens de l'observation
- Découverte de l'environnement par le biais d'ateliers créatifs (développement durable, tri sélectif, biodiversité...)

L'autonomie :

Le désir de chaque personne (et notamment des enfants et des jeunes) est de grandir, pour devenir une personne autonome et responsable. L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit petit à petit, en fonction des situations et chacun à son propre rythme.

Les salles sont destinées aux enfants pour favoriser l'autonomie dans le jeu dans un espace qui garantit tant la sécurité physique (mobiliers adaptés), morale, qu'affective (repères). L'aménagement des salles permettra un accès libre aux jeux, aux jouets, aux livres et au matériel de dessin.

Du mobilier adapté est mis en place pour permettre aux enfants d'accéder facilement au matériel et faciliter le rangement.

Différents coins sont mis en place pour faciliter les activités: coins calmes avec livres, coins jeux de sociétés, tables pour bricolage...

Faire en sorte que les enfants rangent le matériel qu'ils ont utilisé, sans que les animateurs ne leur en fassent le rappel, en mettant à disposition des enfants, des bacs et des casiers avec des pictogrammes prévus à cet effet et en prévoyant un moment pour le rangement du matériel pédagogique avant chaque regroupement.

Objectifs opérationnels et moyens :

Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité

Nous avons comme ambition d'aider les enfants à se construire une citoyenneté active. En effet, nous pensons que l'apprentissage de la vie en collectivité passe par « le faire ensemble », la possibilité de coopérer ensemble autour d'une activité où chaque enfant peut trouver sa place.

Les activités proposées permettent aux enfants d'évoluer en ayant un cadre bien précis. La mise en place et l'explication de règles de vie en communauté aide en ce sens, afin de permettre aux enfants de grandir et de trouver leur place au sein d'un groupe

Faire comprendre et faire respecter les règles de vie que nous avons mises en place et expliquées au début de chaque période.

- en les expliquant sous forme de photos
- en les expliquant par petits groupes à chaque début de semaine

Instaurer des dialogues par petits groupes afin que chaque enfant puisse pleinement s'épanouir au sein d'un groupe.

- en aménageant des moments de dialogue et de débat à la fin de journée
- en aménageant des moments de dialogue et de débat par petits groupes au moment du goûter

Ouvrir le centre de loisirs vers l'extérieur et associer les familles dans la vie de l'accueil de loisirs.

Notre ambition est de faire en sorte que l'Accueil de loisirs prenne toute sa place au sein de la collectivité. Nous souhaitons donc impliquer le plus possible l'accueil de loisirs, dans la vie de la commune.

Nous considérons également que les parents sont nos partenaires et que nos actions pédagogiques ne peuvent s'effectuer qu'avec leur participation active. C'est pour cela que nous essayons de les impliquer au maximum dans la vie de l'Accueil de loisirs en organisant « La fête de l'Accueil de Loisirs » à la fin de l'année,

un moment convivial et de détente autour du jeu et dégustation de gourmandises réalisées par les enfants. En menant également des activités, en accompagnant lors des sorties ou encore lors de l'organisation de spectacles.

Développer le partenariat avec les différentes institutions de la ville et participer aux manifestations locales

- en mettant en place des projets intergénérationnels avec la maison de retraite de Saint-Pierre ou l'Association « Restons chez Nous ».
- en organisant des rencontres sous forme de grand jeu avec la maison de l'enfant
- en organisant des sorties à la bibliothèque municipale
- en organisant des visites de la caserne des pompiers, de l'Echo des caps, de l'atelier bois, de la déchèterie etc.
- en organisant des rencontres avec les familles en fin d'année.
- en participant à la construction de chars pour le mardi-gras
- en participant à la manifestation du Téléthon

Communiquer régulièrement avec les parents sur les activités et la façon dont elles ont été réalisées.

- par le biais du portail famille, d'un réseau social « facebook » de l'Accueil de Loisirs ou du site Internet de la mairie
- par le biais d'expositions au sein de l'accueil de loisirs

La vie quotidienne :

La vie quotidienne concerne l'ensemble des temps qui rythment la journée du centre et qui ne sont pas directement des temps d'animation de loisirs.

Pour chacun de ces temps, il est nécessaire de prévoir une organisation qui permette d'une part le bon fonctionnement quotidien, et d'autre part de considérer ces temps comme des moments d'apprentissage des règles de vie.

1) L'accueil :

L'Accueil de loisirs accueille les enfants le matin entre 7h45 et 9h00. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme. C'est le moment de la séparation des parents et de l'appropriation de leur nouveau cadre de vie pour la journée. C'est pour les enfants un temps d'acclimatation où ils peuvent prendre leurs marques tout doucement en dessinant, en discutant avec les animateurs, en prenant un jeu de société

Un panneau sera placé à l'entrée reprenant les informations sur le programme d'animation ainsi qu'un planning des différents référents d'enfants. Cela permettra aux parents et aux enfants d'identifier dès le départ leur adulte référent.

Le soir, les parents viennent chercher leurs enfants entre 17h00 et 17h45. Ce moment est aussi privilégié : les enfants sont libres de leurs activités, accompagnés ou non, l'animateur n'organise pas spécifiquement l'animation, mais il est présent avec les enfants et peut aider ou stimuler l'échange. Une attention particulière est aussi portée sur l'accueil des parents. C'est le moment de dresser un petit bilan de la journée avec leur enfant et de donner les informations nécessaires pour le lendemain.

2) Les goûters :

Les goûters sont mis en place le matin à 9h30 et l'après midi à 16h00.

Le goûter est un moment calme qui se fera dans une ambiance conviviale, les animateurs seront amenés lors de ces moments à mieux connaître les enfants (discussion, écoute...).

Prévoir un goûter équilibré, c'est-à-dire qu'il doit comprendre une boisson (eau), un produit laitier (lait, yaourt ou fromage) ou un fruit et un produit céréalier (pain, brioche...).

Veillez à l'hygiène alimentaire et au respect des règles : lavage des mains, tables propres, manger proprement, ne pas jouer avec la nourriture, débarrasser la table.



3) Les toilettes :

Nous devons veiller en permanence à assurer l'hygiène et la propreté des enfants. La présence d'un animateur pour les toilettes est indispensable, car les enfants peuvent avoir besoin d'aide pour les déshabiller, les essuyer (leur faire faire avant tout seul) et les rhabiller, pour veiller à ce qu'ils se lavent bien les mains et aussi pour éviter le chahut, le gaspillage de savon et les jeux dans ce lieu.

Pour une meilleure organisation il serait agréable que ce ne soit pas toujours le même qui reste aux toilettes.

4) Les soins :

Les animateurs seront prévenus de la place des trousse à pharmacies, du cahier d'infirmerie et de la conduite à tenir en cas d'accident grave.

Un lieu spécifique, en l'occurrence l'infirmerie, sera prévu pour soigner les petits bobos des enfants ou pour leur administrer des médicaments. Seuls les traitements avec ordonnances du médecin et notices seront acceptés.

Si cela dépasse nos compétences, ne pas hésiter à appeler les urgences le 15 ou à se rendre à l'hôpital. Dans toute circonstance, pensez que l'enfant ne perçoit sa blessure qu'en regardant l'émotion qu'elle procure sur votre visage!! Garder votre calme, afficher un visage serein et écarter le blessé du groupe ou le groupe du blessé.

Lors de tout déplacement, les animateurs prendront systématiquement la trousse de secours, la liste des enfants un téléphone et des numéros d'urgence.



5) Les temps libres :

Les temps libres sont des moments qui ont lieu à la fin des activités et après les goûter. On les appelle temps libres car les enfants ont la possibilité de s'amuser comme ils le souhaitent, tout en étant sous la surveillance des animateurs. Durant ce temps, les enfants peuvent utiliser, en totale autonomie, le matériel mis à leur disposition, (ballons de foot, dinettes, tricycles, panier de basket etc.). Ces temps « libres » contribuent essentiellement au développement de l'autonomie chez l'enfant.

Durant ce temps, la présence et la surveillance des animateurs restent primordiales afin de contrôler si les règles de vie sont bien respectées et afin de permettre à l'enfant d'évoluer en totale sécurité.

6) Les sorties :

Lors de chaque sortie du centre, les animateurs préparent le matériel : prennent les téléphones portables, les fiches sanitaires, les trousse de secours, les bouteilles d'eau et le matériel pédagogique.

Vérifier le matériel demandé (Combinaison, gants, bonnet, serviette, affaires de rechange, crème solaire, maillot...)

Avant le départ, on informe les enfants de la destination et du déroulement, c'est également le moment de rappeler les consignes de sécurité: attention à la circulation, rester par 2, en rang, un animateur devant, un derrière, un troisième en bord de route.

On compte et l'on recompte tout au long de la sortie, on sait combien il y a d'enfants et où l'on se rend. On se préoccupe d'avoir un moyen de communication.

Rappeler les consignes de sécurité si on utilise le bus: rester assis, ceinture de sécurité....

Les places dites à risques sont réservées à l'équipe d'animation.

En résumé :

Il est important de considérer ces différents temps de vie quotidienne, comme étant aussi important que toute activité de loisirs. L'animateur a un rôle à tenir, et doit être soucieux du respect des règles (d'hygiène, de sécurité, d'équilibre alimentaire...) pour que l'enfant comprenne toute l'importance de ces moments qu'il vit dans sa journée.

Il n'y a pas de corvées dans notre accueil de loisirs, ces temps font parti de notre vie quotidienne.

Les activités :

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre d'une part, aux objectifs éducatifs fixés. D'autre part, de tenir compte des réalités matérielles, humaines, financières et être adaptées aux envies et rythmes de l'enfant.

L'accueil de loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'activités proposé sera très large et varié. Pour autant, il peut être intéressant de mettre à profit les compétences de l'équipe, ou des associations locales et autres professionnels au service du projet, et de mener un projet d'activités sur plusieurs séances.

L'activité n'est pas une fin en soi, il est important de bien comprendre que le sens de notre action se situe avant tout dans des préoccupations éducatives. C'est pourquoi, au delà de l'activité pour l'activité, l'équipe pensera à valoriser l'enfant et ses compétences à travers l'activité proposée.

L'équipe d'animation disposera de fiches, qui seront remplies pour chaque atelier prévue. Cette fiche permettra de définir le but recherché et d'organiser de manière très précise l'atelier en question.



L'activité doit tenir compte du rythme de l'enfant et être cohérente par rapport à la journée, ou à la semaine proposée. Il ne faut pas oublier que l'enfant est avant tout en vacances, et que l'accueil de loisirs, même s'il peut faire découvrir de nouvelles activités, doit tenir compte de ce que veut l'enfant, de son rythme et de ses capacités.

Le programme d'activités sera réalisé en réunion d'équipe. Les animateurs organiseront des moments de discussion avec les enfants pour leur demander leur avis. Il y a donc des temps d'activités qui seront négociables et d'autres, pour des raisons techniques, financières, qui ne le seront pas.

Les activités doivent être pensées comme un moment qui va permettre à l'enfant de s'épanouir d'une manière ou d'une autre. Les enfants doivent donc y participer de manière volontaire et non contrainte. Il s'agira pour l'équipe d'animation de trouver les moyens d'accompagner les enfants dans la réalisation de l'activité, de l'aider à faire, de trouver les mots pour l'encourager à participer, mais sans jamais forcer.

L'activité peut être préparée, improvisée, avec ou sans encadrement d'un adulte, mais elle doit être bénéfique aux enfants et se dérouler en toute sécurité.

Notre projet d'animation est surtout basé sur des ateliers à thèmes, ces ateliers sont proposés tous les matins surtout pendant les vacances scolaires et les mercredis et vendredis après midis. Différents ateliers artistiques, sportifs, de bricolages et culturels seront mis en place mais également des ateliers de jardinage, espace prévu dans la cour de l'Accueil, un espace qui sera un excellent outil pédagogique et constituera une excellente initiation au travail individuel et collectif.

Nous proposerons en annexe un programme d'animation pour chaque période spécifique.

La préparation d'une activité :

Les activités ne fonctionnent bien que si elles ont été correctement préparées. Il faudra définir ce que les enfants aiment faire et pourquoi.

Avant :

- Je prévois mon activité longtemps à l'avance, de manière à établir une liste de matériel claire, précise et détaillée,
- J'essaie d'utiliser du matériel de récupération (rouleaux papier toilette, boîtes de conserve, bouteille d'eau, petits pots de bébé...)
- Je définis les moyens dont je me dote :
 - ✓ Le nombre d'enfants maximum et minimum ?
 - ✓ Quelle tranche d'âge ?
 - ✓ Où ?
 - ✓ Combien de temps ?
 - ✓ Comment je conclus mon activité ?
 - ✓ Comment je range le matériel ?
 - ✓ Si nécessaire, je remplis une fiche d'activité pour m'aider à clarifier et organiser mes idées.



Pendant :

- Je prépare mon matériel la veille ou le matin,
- Je mène mon activité dans le calme, et je guide l'enfant dans ses choix, sans pour autant imposer mes idées,
- Il est important de prendre en compte, à tout moment de l'animation, l'importance du groupe, du lieu, du temps, de l'état de fatigue ou de dynamisme des enfants.
- J'incite les enfants à aller au bout de l'activité,
- Je suis vigilant et assure la sécurité, lors de l'utilisation de matériels « à risques ».

Après :

- Le rangement est collectif et chacun y participe activement, cela fait partie intégrante de l'activité et de l'éducation des enfants,
- Je range le matériel commun dans la régie.



Le cadre, les règles :

Le directeur et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein du centre.

Les règles sont établies avec les enfants dès les premiers jours de fonctionnement et reprises ou modifiées avec eux si nécessaire et sont affichées dans les salles d'activités pour permettre à chacun de s'y référer facilement. Il est impératif d'être cohérent entre le discours et les faits et gestes (les règles sont les mêmes pour tous, enfants et adultes, dehors ou dedans, en présence des parents.).

Les règles pourront être présentées par un groupe d'enfants, sous forme de photos ou autres.

La notion de **Respect** devra être le point de départ de l'élaboration du cadre :

Respect de chacun, des affaires personnelles, des locaux et du matériel mis à disposition et lieux d'accueils lors des sorties, de l'environnement...

Tout ceci contribue à l'apprentissage de la citoyenneté et du respect de l'environnement.

Le cadre fixé doit permettre :

Aux enfants :

- De se sentir en sécurité.
- De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter.
- De discuter avec l'adulte sur le négociable et non négociable.

A l'équipe d'encadrement :

- De travailler de manière cohérente par rapport au projet.
- D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés.
- D'affirmer notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité.

La démarche à suivre en cas de non-respect d'une règle :

- Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé.
- Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe. (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public).
- Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée. (la discussion avec un enfant est déjà un acte important).
- Déléguer au collègue ou au directeur la prise en charge de l'enfant si vous ne vous sentez pas capable de le faire.

Ne pas faire ou dire :

- Crier fort, puis très fort, puis très très fort (vous allez vous fatiguer avant les enfants et cela ne servira à rien).
- Ne dites pas : fais ce que je dis, mais pas ce que je fais (vous devez vous-mêmes respecter les règles !)
- Ne donnez pas une sanction disproportionnée par rapport à l'acte.
- Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

En résumé :

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (enfants et adultes), nous nous construisons autour de valeurs (le bien, le mal, l'interdit, l'autorisé, la loi, la morale...). Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à la situation.

Le cadre défini d'abord un espace de liberté pour tous.

Les règles seront affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles seront expliquées aux enfants. Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer, notamment au cours des réunions enfants animateurs.

L'équipe d'encadrement :

Rôle de l'équipe d'animation :

- définit les intérêts éducatifs de l'activité (que va-t-elle apporter à l'enfant ?)
- prépare le matériel, aménage les lieux, repère les risques, les dangers.
- motive, dynamise le groupe, permet à chacun de s'intégrer à l'animation.
- mène l'animation, en assurant la sécurité du groupe.
- vérifie, range, nettoie les lieux après l'activité.
- fait un point, une évaluation, un bilan de l'animation proposée.
- est responsable des enfants qui lui sont confiés.

L'équipe de direction :

Rôle administratif :

- gestion du budget pédagogique et infirmerie...
- Régisseur
- Gestion du personnel (planning de travail, planning des congés.)
- déclaration des séjours à jeunesse et sports

Sécurité :

- lecture des fiches sanitaires et listing des cas particuliers (allergies, médicaments particuliers...). Le directeur doit s'assurer que tous ces éléments sont également pris en compte par les animateurs.
- suivi sanitaire des enfants et signature du cahier d'infirmerie
- organisation du séjour et incitation à son bon déroulement dans un cadre de sécurité autant physique que moral ou affectif.
- responsabilité du séjour et engagement des animateurs.

Gestion de l'équipe :

- gestion des animateurs
- dynamisation des équipes
- soutien et écoute des équipes
- personne ressource

Rôle formateur :

- prendre du temps pour des demandes particulières de formation, rôle de conseil vis-à-vis des personnes qui en font la demande.

- déléguer et faire confiance aux animateurs, les responsabiliser. Leur montrer puis laisser faire et observer
- évaluer les personnes en stage pratique.

Rôle pédagogique :

- garant de l'application du projet pédagogique : valeurs, objectifs...
- garant du déroulement du séjour
- garant des évaluations et des bilans de séjour.

Devoir de l'animateur :

« Durant le séjour, seul l'enfant est en vacances... »

- L'animateur doit :
 - être prêt à s'adapter aux contraintes de la vie collective
 - être conscient de ses capacités en cherchant sans cesse à les développer
 - être lui-même, ne pas tricher
 - être exigeant et clair dans son comportement
 - être capable de s'adapter aux situations imprévues
 - être capable d'adapter son style d'animation à celui du groupe
- L'animateur est membre à part entière de l'équipe avec laquelle il va devoir discuter, négocier, faire des concessions, affirmer ses idées... Pour cela, il doit :
 - être tolérant, garder sa personnalité en acceptant celle des autres.
 - accepter de communiquer et d'informer l'équipe des problèmes rencontrés.
 - demander de l'aide ou des conseils quand il en a besoin
 - se montrer investi dans le séjour, tout en se donnant des limites de participation au sein d'une équipe. Il ne doit pas imposer ses idées, être trop rigide ou dans l'excès d'autorité.

« Malgré des rôles et des fonctions différents, les adultes ont un objectif commun : les enfants. »

- L'animateur est la référence immédiate pour les enfants pendant le séjour, il constitue un repère pour chaque enfant. De ce fait, il doit :
 - établir un dialogue continu avec eux, être à leur écoute, s'adapter à leurs besoins, leurs capacités.
 - garder des réserves face au rôle que l'enfant peut lui attribuer : parent - grand frère surveillant - enseignant.... Il doit veiller à ne pas faire de démagogie pour être bien vu, l'animateur doit savoir garder ses distances vis à vis des enfants pour ne pas être ensuite dépassé.
 - guider l'enfant, l'accompagner sans être trop directif
 - faire prendre conscience aux enfants du respect d'autrui
 - donner l'exemple (tenue, attitudes, langage, respect...)
 - avoir le sens de l'humour

Le rôle de l'animateur dans le groupe est donc capital. Il s'articule autour de différents points essentiels :

- L'exemple : l'animateur est l'exemple du groupe, il montre la voie à suivre. Les autres s'inspirent de son exemple pour communiquer, partager des informations, respecter la parole des autres.

- Le dynamisme : l'animateur est d'une certaine manière l'âme du groupe. Il doit pouvoir anticiper les moments de faiblesse dans le groupe, motiver les membres à atteindre les objectifs, leur donner l'envie d'aller de l'avant en étant à la fois strict sur les buts mais flexible sur les moyens.
- La participation : L'animateur a pour rôle de faire participer tous les membres du groupe de la même manière, ainsi ils peuvent tous apporter leur contribution et prendre des responsabilités. Cela passe tout d'abord par une égale répartition du temps de parole des différents membres.
- Le pouvoir : L'animateur est un leader, il tient les rênes du groupe pour lui permettre de suivre le but visé. Cependant il doit malgré tout rester souple et permettre un certain partage du pouvoir si cela peut apporter au groupe. C'est à lui de prévenir et de régler les situations de crise, et ainsi maintenir le bon ordre du groupe. Pour cela, il définit les règles avec l'aide de tous les membres et s'assure de leur respect.

Relation entre l'équipe et les parents :

L'équipe d'animation saura mettre les parents en confiance, les rassurer en étant à leur écoute. Les animateurs seront présents le matin et le soir durant l'accueil afin de répondre aux questions éventuelles des parents.

Pour l'information des familles, les plannings d'animation seront envoyés par email, affichés à l'Accueil de loisirs et à disposition sur le portail famille.

En résumé :

Nous devons toujours garantir la sécurité physique et affective des enfants.

On se doit d'offrir des vacances de qualité aux enfants. L'animateur doit être partie prenante du projet pédagogique. Tous les moments sont des moments d'activités auxquels il faut accorder la même importance. Nous devons être à la hauteur de la confiance qui nous est accordée par les parents.

Journée type animateurs :

Matin :

- **7h45 à 9h00** : Les enfants sont accueillis sur un temps échelonné par 1 ou 2 animateurs. En attendant l'arrivée de tous les enfants et des animateurs, chacun peut se diriger dans une salle pour lire, jouer, dessiner, rêver... A ce moment de la journée une attention particulière est apportée aux informations que les familles souhaitent nous transmettre, santé, sommeil, soucis, forme physique, etc. C'est un moment clé de la journée.
- **9h00 à 9h30** : Temps pour chanter ou danser.
Rassemblement de l'équipe et des enfants pour la présentation de la journée.
- **9h30** : Pause toilette et lavage des mains. 1 animateur pour les recevoir.
- **9h40 à 10h00** : Goûter
- **10h à 11h30**: Les enfants sont répartis en trois groupes. Chaque animateur référent prend son groupe et part en atelier. L'animateur, veille au bon déroulement de l'atelier, pédagogie et sécurité.
- **11h30 à 11h45**: Rangement des salles.
- **11h30 à 12h00** : Départ des enfants du matin, retour au calme, relaxation, temps libre ou jeux collectifs avec les animateurs référents. Départ des 2 animateurs qui étaient d'accueil à 7h45.

Après midi :

- **12h45 à 14h15** : Accueil des enfants et des parents de l'après-midi. Activités en autonomie et jeux calmes. Les animateurs préparent les activités, le grand jeu ou la sortie de l'après midi.
- **14h15**: Rangement et présentation de l'après-midi.
- **14h30 à 16h00** : L'après-midi est plutôt dirigée sur des activités collectives de plein air (suivant la météo). Toute l'équipe participe aux activités sous forme de grand jeu, jeu de piste, chasse aux trésors ou sorties...
- **16h00** : 1 animateur prépare le goûter. Toilettes toujours par petits groupes. 1 animateur aux WC.
- **16h00 à 16h30** : Goûter.
- **16h30 à 17h15**: Temps libre et départ des animateurs qui étaient d'accueil à 12h45.
- **17h00 à 17h45**: Rangement, bilan de la journée, jeux collectifs... En cette fin de journée, la fatigue se fait sentir, c'est un moment charnière. Dans l'attente de ses parents, l'enfant gère ces moments selon ses désirs avec ou sans encadrement, mais toujours en présence des animateurs, activité d'intérieur ou d'extérieur, besoin de repos. Les enfants sont récupérés par les familles, ou ils partent seuls (autorisation), départs échelonnés. A l'exemple du matin, nous mettons à profit ces moments pour échanger avec les familles, un autre moment clé de la journée.



Journée type enfants :

7h45 à 9h00 : Accueil échelonné et activités en autonomie.

9h00 : Danse du centre et rassemblement dans le préau pour la présentation de la journée et jeux collectifs.

9h30 à 10h00 : Toilette. Goûter.

10h00 à 11h30 : Activités avec les animateurs référents.

11h30 à 12h00: Retour au calme, relaxation, temps libre, jeux collectifs avec les animateurs référents. Départ des enfants.

12h45 à 14h15: Accueil des enfants de l'après-midi. Activités en autonomie et jeux calmes.

14h15: Toilette et présentation de l'après-midi.

14h30 à 16h00 : Activités.

16h00 à 16h30 : Toilette, Goûter.

16h30 à 17h00 : Bilan de la journée et jeux collectifs.

17h00 à 17h45 : Retour au calme sous forme de jeux collectifs ou en autonomie en attendant les parents